

Ministères et AAI : l'administration s'adapte à la régulation des plateformes

Dans le cadre du renforcement des moyens des services de l'Etat intervenant dans le champ de la régulation des plateformes numériques, NPA fait le point sur l'organisation mise en place. Une bonne part de l'appareil administratif français est mis à contribution pour cette régulation, dont trois autorités indépendantes.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter